

**Ministère de l'Éducation nationale**  
**Académie de Versailles**  
**Lycée Albert Einstein**

**COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION EN TERMINALE GÉNÉRALE**

☞ Pour les élèves scolarisés en **Première Générale** au Lycée Einstein en 2020-21, qui s'inscrivent en **Terminale Générale** à Einstein en 2021-22.

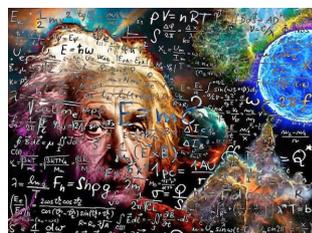
N° de page du présent document PDF	Titre, description	Destination
2	Dates des inscriptions en Terminale	À consulter.
3	Fiche d'inscription en classe de Terminale Générale	À imprimer et à remettre au bureau d'inscription
4	Fiche d'urgence et fiche confidentielle (infirmier)	À imprimer et à remettre au bureau d'inscription
5	"Nous avons besoin de vous" (Maison des Lycéens)	Si inscription à la M. D. L. : à imprimer, découper et à remettre au bureau d'inscription
6	Inscription à la demi-pension	Si inscription à la D.-P. : à imprimer, découper et remettre le coupon à l'intendance (salle R1) lors de l'inscription, accompagné d'un chèque de 40 euros
7-8	Règlement de la demi-pension	À consulter.
9-10-11	La restauration scolaire au lycée (Région Île-de-France)	

**AUTRES PIÈCES À FOURNIR**

1 photo couleur récente, format pièce d'identité, (inscrire le nom de l'élève au dos)	Ne fournir ces pièces qu'en cas de changement de situation.	À remettre au bureau d'inscription.
Copie d'une pièce d'identité en cours de validité		
Copie du livret de famille Copie du jugement de divorce		
1 RIB pour le paiement des bourses ou d'éventuels remboursements (inscrire le nom de l'élève au dos)	À remettre à l'intendance (salle R1)	
Attestation de restauration scolaire pour les demi-pensionnaires (voir page 10-11)		

☞ Conserver la carte de lycéen 2020/2021

Attention : carte perdue – 3€ au 1<sup>er</sup> renouvellement, 5€ au 2<sup>ème</sup> renouvellement.



**Ministère de l'Éducation nationale**  
**Académie de Versailles**  
**Lycée Albert Einstein**

**DATES DES INSCRIPTIONS AU LYCÉE A. EINSTEIN**

**En Classe de Terminale**

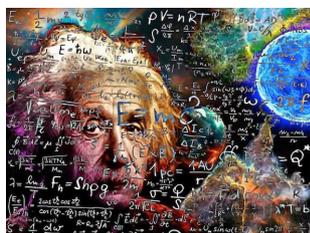
**RENTRÉE 2021**

Classe 2020-2021	Retrait des dossiers d'inscription <b>Si téléchargement impossible</b>		Inscription - Dépôt des dossiers	
	Date	Heure	Date	Heure
1GLE 01	Retrait à la fin de l'épreuve écrite de Français Jeudi 17 juin - 14h00-18h00		<b>Vendredi 18 juin 2021</b>	8h30
1GLE 02				9h00
1GLE 03				9h30
1GLE 04				10h00
1GLE 05				10h30
1GLE 06				11h00
1GLE 07				11h30
1GLE 08				12h00
1GLE 09				13h30
1 STMG1				14h00
1 STMG2				14h30
1 STMG3				15h00
1 STMG4				15h30

**Redoublants**

Classe 2020-2021	DATE	HEURE
Toutes filières	Vendredi 9 juillet	9h00-12h30 13h30-16h00
Toutes filières	Lundi 30 août	9h00-12h30

**Consignes : Merci de respecter les horaires. Les inscriptions doivent se dérouler dans le respect de la distanciation physique et des gestes barrière.**



Ministère de l'Éducation nationale  
Académie de Versailles  
Lycée Albert Einstein

**FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE TERMINALE GÉNÉRALE -  
2021/2022**

NOM : ..... Prénom: .....

Classe en 2020/2021 : ..... Etablissement en 2020/2021 : .....

Redoublant

LV A :     Allemand     Anglais

LV B :     Allemand     Anglais     Espagnol     Italien

Section Européenne (Ne peut être débutée en classe de terminale)

Section Sportive

**PRINCIPES DE BASE :**

- Les options facultatives doivent avoir été suivies en classe de 1<sup>ère</sup>.
- L'inscription aux options facultatives dépend de la capacité d'accueil.
- A partir de l'inscription, l'arrêt d'une option n'est plus autorisée jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Les redoublants de Terminale ne sont pas prioritaires pour le choix des enseignements de spécialité et des options facultatives.

**ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS POSSIBLES en TERMINALE GÉNÉRALE (sauf section euro)**

LATIN (3 h)

MATHÉMATIQUES EXPERTES (3 h) - uniquement pour les élèves suivant la spécialité Mathématiques en Terminale.

ITALIEN LV C (3 h)

Arts Plastiques (Mercredi AM, 3 h)

MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES (3 h)

Je soussigné(e) ....., m'engage à suivre pour toute l'année scolaire 2021/2022, l'option que j'ai choisie sur cette fiche.

Signature des représentants légaux

A ..... le.....

# FICHE D'URGENCE Non confidentielle

Année scolaire : 2021 - 2022

Nom et Prénom de l'élève : .....

Portable de l'élève : ..... Classe : .....

Date de naissance : .....

Nom et adresse des parents ou représentant légal :  
.....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté (décision du SAMU). Un élève mineur ne pourra sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille. L'établissement s'efforce de prévenir rapidement la famille. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant vos coordonnées téléphoniques :**

Domicile : .....

Téléphone : Père : .....

Mère : .....

Tél. autres membres majeurs de la famille, voisins ou amis :

Nom Prénom .....

Lien de parenté : .....

Tél. : .....

Nom, adresse, téléphone du médecin traitant : .....

**Indispensable : une copie de toutes les vaccinations doit être donnée avec cette fiche d'urgence (avec le nom et le prénom de l'élève)**

**Observations particulières** que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'Etablissement (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre....) .....

A ....., le .....

Signature des responsables légaux

Père :

Mère :

Tuteur :

# INFIRMERIE - FICHE CONFIDENTIELLE

## A mettre sous enveloppe cachetée si besoin

Nom et Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

**1. Votre enfant présente-t-il un problème de santé ?**

Oui  NON

**2. Si oui, sa situation nécessite-t-elle des aménagements pédagogiques ?**

Oui  NON

**3. Nom, adresse, téléphone du généraliste ou spécialiste si besoin :**

.....  
Si vous le souhaitez, vous pouvez porter à la connaissance de l'infirmière des informations complémentaires concernant la santé de votre enfant (traitement en cours, maladie nécessitant un traitement particulier, y compris en cas d'urgence, besoins particuliers, etc...).

**Vous êtes priés de prendre contact auprès:**

- de **l'infirmière : si vous souhaitez établir un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé - article D.351-9 du code de l'éducation).

- des **secrétaires pédagogiques : si vous souhaitez établir un PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé - article D.311-13 du code de l'éducation).

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez rencontrer l'infirmière ou le faire sous enveloppe cachetée à l'intention du Médecin de l'Education Nationale ou de l'infirmière.

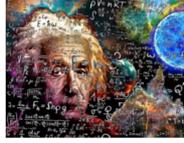
A ....., le .....

Signature des responsables légaux

Père :

Mère :

Tuteur :



La Maison des lycéens du Lycée A. Einstein

\*\*\*\*\*

# Nous avons besoin de vous !

Mesdames, Messieurs et chers élèves,

Comme chaque année, la Maison des lycéens a besoin de votre soutien.

## La Maison des lycéens, c'est quoi ?

La Maison des lycéens (MDL) du lycée Einstein est une association gérée et organisée par les élèves et pour les élèves, qui propose des activités culturelles extra scolaires (clubs, sorties théâtres, journées à thème...), contribue à l'organisation des photos de classe du lycée et participe à la vie de l'établissement.

## Pourquoi cotiser ?

Tout élève ayant cotisé (d'un minimum de 5€) en devient membre de septembre 2021 à juin 2022 et pourra ainsi s'impliquer dans l'association, dans la vie de l'établissement, proposer et réaliser des projets lycéens en plus de bénéficier de tarifs réduits lors des sorties faisant appel à la MDL.

**Merci d'avance de votre soutien !**

Le bureau de la Maison des lycéens

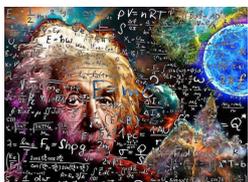
mdl.einstein91@gmail.com

.....

## Comment nous rejoindre ?

- Nom :
- Prénom :
- Classe :
- Adresse mail :
- Somme versée (minimum 5€) :

(Les règlements peuvent être faits sous forme de chèque à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Einstein ou en liquide dans une enveloppe nominative.)



Académie de Versailles  
Lycée Albert  
Einstein

FICHE N° 3

# partie à conserver

Année scolaire 2021/2022

## INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

La demi-pension est un service facultatif proposé aux élèves et aux personnels de l'établissement.  
La demi-pension est ouverte du lundi au vendredi, tous les jours ouvrables de l'année scolaire de 11h30 à 13h15.

### I – MODALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription sont à déposer complets auprès de l'intendance, **avec un chèque de 40 euros (minimum)**, à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Albert Einstein qui ne sera encaissé qu'à la rentrée scolaire.

### II - TARIFICATION

La tarification sociale basée sur les ressources des familles est mise en œuvre par le Conseil Régional d'Ile-de-France. **Tarification au quotient familial** selon une grille tarifaire de 10 tranches :

tranche	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Q.F	<183 €	<353 €	<518 €	<689 €	<874 €	<1 078 €	<1 333 €	<1 689 €	<2 388 €	> 2 388
tarif	1.54 €	1.74 €	1.94 €	2.15 €	2.35 €	2.56 €	2.76 €	3.07 €	3.58 €	4.09 €

La présentation de l'**attestation de restauration scolaire** ou du document de la **CAF** est obligatoire lors de l'inscription. Sans l'un de ces documents, le repas est facturé au tarif maximum (**4,09 euros**)

### III – ACCES A LA DEMI-PENSION

L'accès se fait sur réservation et nécessite un crédit suffisant.  
Les élèves se présentent, obligatoirement, avec leur badge.

### IV – PAIEMENT

- **PAR CARTE BANCAIRE** : En ligne, depuis un PC, sur le site du lycée, rubrique « *espace famille ALISE* » avec l'identifiant et le mot de passe, ou **sur Smartphone** via l'application.
- **PAR CHÈQUE** ou ESPÈCES : A l'intendance, chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Einstein
- **Identifiant et mot de passe** : Les élèves réinscrits gardent leur identifiant et mot de passe. Pour les nouveaux inscrits : L'identifiant et le mot de passe seront envoyés aux familles (documents remis aux élèves et mail)

### V – LA RESERVATION DES REPAS EST OBLIGATOIRE

- Les réservations peuvent se faire un mois à l'avance et jusqu'à la veille minuit.
- Les annulations de réservation peuvent se faire jusqu'à la veille minuit.
- **En ligne sur le site du lycée**: <http://www.lyc-einstein-ste-genevieve.ac-versailles.fr/>. rubrique « **espace famille ALISE** », icône "toque verte".
- **Aux bornes de réservation**, avec le badge (*hall d'entrée et au 2ème étage près de la vie scolaire*)

↓ *coupon à l'intendance (avec attestation C.A.F et chèque)* ↓



### DEMANDE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

NOM : .....

PRENOM : .....

NIVEAU (pour 2021/2022) : .....

CHEQUE DEPOSE:  oui  non

Date :

Signature des parents :

# REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

Annexe 3

## PREAMBULE

La demi-pension est un service facultatif proposé aux élèves et aux personnels de l'établissement ainsi qu'à des personnes invitées ou extérieures dites passagers.

La demi-pension est ouverte du lundi au vendredi, tous les jours ouvrables de l'année scolaire de 11h30 à 13h15.

Les menus sont hebdomadaires et visés par le chef d'établissement et le gestionnaire. Ils peuvent faire l'objet de variation en fonction de contraintes ponctuelles d'approvisionnement.

## I - INSCRIPTION

L'inscription à la demi-pension est valable pour l'année scolaire complète. Les dossiers d'inscription sont à déposer complets auprès de l'intendance, **avec un chèque de 40 euros (minimum)**, à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Albert Einstein.

## II - TARIFICATION

En application du décret 2009-553 du 15 mai 2009, les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale de rattachement. Tous les élèves sont inscrits au tarif « **Ticket Repas** ». La tarification sociale basée sur les ressources des familles est mise en œuvre par le Conseil Régional d'Ile-de-France (*Délibérations n° 2020-115 du 4 mars 2020 et Arrêté n°2021-44 du 08/04/2021*).

**Tarification au quotient familial** selon une grille tarifaire de 10 tranches :

tranche	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
<b>Q.F</b>	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1 078 €	≤ 1 333 €	≤ 1 689 €	≤ 2 388 €	> 2 388
<b>tarif</b>	<b>1.54 €</b>	<b>1.74 €</b>	<b>1.94 €</b>	<b>2.15 €</b>	<b>2.35 €</b>	<b>2.56 €</b>	<b>2.76 €</b>	<b>3.07 €</b>	<b>3.58 €</b>	<b>4.09 €</b>

La présentation de l'**attestation de restauration scolaire** de la Région IDF (ou document de la CAF) est obligatoire lors de l'inscription. Sans l'un de ces documents, le repas est facturé au tarif maximum (**4,09 euros**)

### **Aide sociale**

Les familles qui rencontreraient des difficultés financières peuvent faire la demande d'une aide du Fonds Social. Le dossier doit être retiré auprès de l'intendance.

## III – ACCES A LA DEMI-PENSION

### **L'accès se fait sur réservation et nécessite un crédit suffisant.**

**Les élèves se présentent, obligatoirement, avec leur badge.**

Le badge est affecté pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement.

L'accès au restaurant scolaire est strictement interdit aux élèves en dehors des heures de service.

Il n'est pas autorisé d'introduire et de consommer de la nourriture non produite par le restaurant scolaire.

Un comportement responsable est demandé aux élèves. En particulier le respect des agents, de la nourriture ou des biens est exigé pour le bon fonctionnement de la restauration.

Toute attitude incompatible avec ce respect peut entraîner l'exclusion de la demi-pension. Cette exclusion peut être provisoire, prononcée par le chef d'établissement, ou définitive, uniquement suite à un conseil de discipline.

.../...

## **IV – MODE DE PAIEMENT**

- **PAR CARTE BANCAIRE** : En ligne, depuis un PC, sur le site du lycée, rubrique « *espace famille ALISE* » avec l'identifiant et le mot de passe, ou **sur Smartphone** via l'application.
- **PAR CHÈQUE** ou **ESPÈCES** : **A l'intendance**, chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Albert Einstein  
Aucun paiement par chèque ne peut se faire aux bornes de réservation situées dans le hall d'entrée et au 2ème étage près de la vie scolaire.
- **Identifiant et mot de passe** : *Les élèves réinscrits gardent leur identifiant et mot de passe.*  
Pour les nouveaux inscrits : *L'identifiant et le mot de passe seront communiqués aux familles*

## **V – RESERVATION DES REPAS**

**La réservation est OBLIGATOIRE.**

Il est impossible de réserver si le compte n'est pas crédité.

Le débit du repas se fait au moment de la réservation.

Un repas réservé est un repas payé : Le repas réservé est préparé par la cuisine, et sera facturé même s'il n'est pas consommé.

Aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de maladie (sur présentation du certificat médical) ou d'événement familial grave sur justificatif auprès du service Intendance.

En cas de sortie scolaire et de voyage, les pique-niques ne seront pas fournis par le lycée.

### **Quand réserver ?**

- Les réservations peuvent se faire un mois à l'avance et **jusqu'à la veille minuit.**
- Les annulations de réservation peuvent se faire **jusqu'à la veille minuit.**

### **Comment réserver ?**

- **En ligne sur le site du lycée**: <http://www.lyc-einstein-ste-genevieve.ac-versailles.fr/>. rubrique « **espace famille ALISE** », icône "toque verte".
- **Aux bornes de réservation** (*dans le hall d'entrée et au 2ème étage près de la vie scolaire*) **avec le badge.**

## **V – REMBOURSEMENTS**

Le remboursement du crédit restant sur la carte se fait en fin de scolarité sauf départ anticipé de l'établissement, ou sur demande écrite auprès de l'Intendance.

# LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources

### QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée **l'attestation de restauration scolaire** (voir la démarche dans la rubrique « Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée ? »). L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

## COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,54 € et 4,09 €** au ticket et entre **1,24 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 86 %).
- Ci-dessous **le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	1,54 €	1,24 €	de 83 % à 86 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,74 €	1,44 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,94 €	1,64 €	de 78 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,15 €	1,85 €	de 76 % à 79 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,35 €	2,05 €	de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €	de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G ≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €	de 69 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €	de 66 % à 69 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €	de 60 % à 64 %
> 9 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,09 €	3,79 €	de 55 % à 58 %

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

\*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

## COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

### Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) 
- sur le site de la Caf [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > rubrique Mon compte 
- via l'application smartphone Caf. 

### Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculatrice** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

- Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

#### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables  
**0 800 075 065**



Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00  
(de mi-mai à début juillet et de fin août à fin septembre)  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

#### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

# Vous êtes allocataire de la CAF et vous n'avez pas reçu le courrier avec l'attestation de restauration scolaire ?

Vous pouvez transmettre une attestation de Quotient Familial CAF pour vous inscrire à la restauration scolaire de votre établissement.

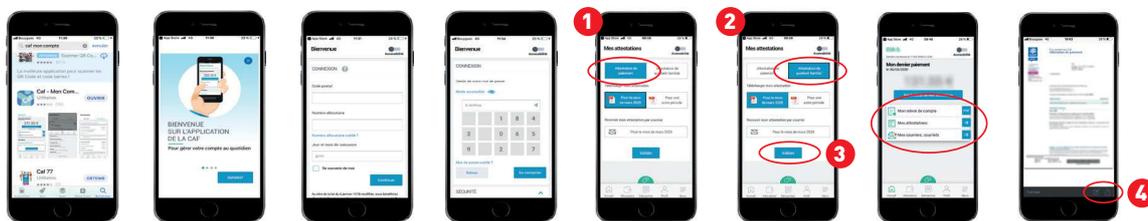
**En 3 clics sur votre téléphone ou sur l'ordinateur !**



**Pour toute question, appelez le 0800 075 065** - appel gratuit depuis un poste fixe du lundi 17 mai au 9 juillet et du 26 août au 30 septembre 2021 de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

## Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone et entré vos codes d'identification, vous arrivez sur la page d'accueil. Cliquez sur « mes attestations », puis cliquez, soit sur « attestation de paiement 1 », soit sur « attestation de quotient familial 2 », toutes les deux contiennent votre quotient familial. Surtout pensez à appuyer sur « valider 3 » pour télécharger et visualiser l'attestation. Quand elle s'affiche sur votre écran de téléphone, les icônes en bas à droite vous permettent de l'envoyer par mail 4. Pour savoir comment télécharger l'application et utiliser les fonctionnalités, visionnez les vidéos sur : <http://www.caf.fr/allocataires/aide/videos-d-aide>.



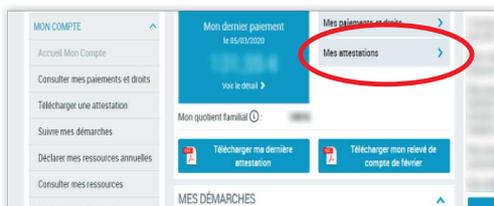
## Sur www.caf.fr

1. Cliquer sur « mon compte », entrer son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », il y a 2 façons d'obtenir son attestation de Quotient Familial :

méthode 1 : cliquer sur « Mes attestations »



Ou méthode 2 sur « télécharger ma dernière attestation »



3. Sélectionner « Attestation de quotient familial » du dernier mois affiché, et « valider » :

